Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 82 (1937)

Heft: 8

Artikel: Préparation morale

Autor: Grosjean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-341804

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Préparation morale

A la veille d'un cours de répétition, il est d'usage de rappeler que tout officier a le devoir de se préparer au triple point de vue technique, physique et moral. De cette préparation méthodique du corps des officiers dépend le rendement de cette période de service.

A côté des divers règlements fondamentaux et de ceux d'ordre technique ainsi que tactique, qu'il importe de relire, il existe aussi toute une documentation de caractère pédagogique. Nous pensons, entre autres, aux « Directives » du Département militaire fédéral, du 27 février 1908, et à la circulaire de la même source, datée du 30 mai 1931.

Les articles «La bibliothèque de l'officier » et «La mentalité de l'officier et sa mobilisation » parus dans les dernières livraisons de la *Revue militaire suisse* soulignent l'importance de cette préparation morale.

C'est dans cet esprit que nous reproduisons ci-après, à l'intention de nos jeunes camarades surtout, quelques notes résumant l'enseignement pédagogique donné récemment dans une école militaire française.

Premier-lieut. GROSJEAN.

I. Observation et analyse du commandement

- 1. Le commandement est l'art professionnel de l'officier. Chaque officier doit rechercher et vérifier, par un effort de réflexion personnelle, les principes du commandement.
 - 2. Commander, c'est gouverner.

C'est-à-dire : ordonner, enseigner, conseiller, administrer, instruïre, faire exécuter.

- a) Eléments de l'action : Voir, pouvoir, vouloir.
- b) Eléments moraux du chef : Intelligence, caractère, dévouement.
 - c) Eléments du caractère : Sincérité, loyauté, gravité.

Lafontaine disait : « Les galons sont comme les reliques : quand on les porte, il faut se garder de certaines illusions vaniteuses. »

- 3. L'amateurisme est la plus terrible plaie qui puisse affliger l'armée; il provient d'une éducation basse, vie molle, vouée aux plaisirs faciles qui abolissent le sens de l'idéal.
- 4. L'officier est le servant *volontaire* et intelligent du devoir national ; de là provient son *autorité* qui doit s'exercer sur des êtres humains. Cette autorité doit donc être *morale*.
 - 5. Collaboration des subordonnés.

Les considérer comme des auxiliaires intelligents et non pas comme de simples transmetteurs d'ordres. Pas de remontrance devant la troupe. Propos injurieux à bannir du langage; de même que plaisanteries railleuses et ironiques.

Ne jamais omettre de rendre un salut.

Le sentiment de la dignité personnelle est une force, un élément d'énergie. Ne pas négliger de l'accroître dans le cœur de nos hommes.

L'unité (donc ma section) a aussi sa personnalité.

Saluer la troupe en l'abordant et en la quittant.

Si l'on fait reconduire sa troupe au cantonnement par un subalterne, la *regarder défiler* jusqu'au dernier homme ; marquer ainsi qu'on prend congé d'elle.

6. Laisser la *liberté d'agir* à son subordonné. Le commandement ne se partage *pas*, il se *subordonne*.

(Interrompre et vouloir montrer ce qu'il faut faire revient à dire publiquement que le subordonné ne sait rien faire.)

Mes hommes ne doivent pas être des automates, mais des collaborateurs utiles.

L'initiative : un des éléments essentiels de la victoire.

7. La subordination.

a) Faire disparaître les idées fausses concernant l'obéissance hiérarchique.

La subordination est un devoir d'homme libre et non une servitude.

b) Attitude de l'officier:

L'arrogance est haïssable, mais la recherche de la popularité n'est pas moins vicieuse.

L'affection réciproque naît du devoir accompli en commun.

8. La loyauté envers le chef.

Défaillances : l'esprit de dénigrement.

Ignorer ce que personnellement on peut avoir à reprocher au supérieur.

Dénigrer en présence d'inférieurs est un attentat contre le devoir militaire, comme aussi l'esprit d'hostilité devant une réprimande.

Les rancunes et intrigues doivent disparaître.

Penser aussi à la véracité dans les inspections...

9. La répression.

La répression afflictive n'est pas la base de l'autorité.

L'officier doit être le chef moral de sa troupe. — La répression n'est qu'un *moyen* de force pour briser les refus d'obéissance; elle doit être pratiquée par *devoir*.

Augmenter une punition infligée par un inférieur, sous prétexte que trop faible, est déplorable. C'est empiéter sur ses droits. Diminuer ou lever une punition est plus grave encore. C'est celui qui a puni qui doit lever la peine et non son supérieur.

II. Fonction de l'armée

1. L'officier.

L'officier a charge d'un devoir civique ; il en est le représentant et le maître. Il doit s'y consacrer.

Il doit veiller avant tout à tenir ce rang moral.

« La richesse n'est pas une aristocratie et, si elle en était une, ce serait une raison de plus pour le corps d'officiers de s'en écarter. »

2. L'exercice du commandement.

L'autorité se crée par le devoir et l'abnégation, ainsi que la maîtrise de soi-même.

Citation de Fénelon : « Il faut être patient pour devenir maître de soi et des autres ».

Rester dans sa fonction d'officier et non de « moi ». La familiarité engendre le mépris.

* *

Si l'homme s'est rendu coupable d'une faute, comment agir ?

- a) S'il ne sagit que d'une simple erreur, il suffit d'éclairer l'homme, son intelligence;
- b) Si c'est une défaillance, une négligence, un laisseraller, ce n'est plus l'esprit de l'homme qu'il faut éclairer : c'est son moral, qu'il faut remonter ; remettre en jeu les forces qui ont manqué : le courage, l'esprit du devoir, la dignité personnelle, la probité, la loyauté, l'amour-propre ;
- c) S'il s'agit d'une infraction voulue et préméditée au devoir, la répression immédiate s'impose. Chercher cependant à réformer le moral.

* *

Entretenir la communication morale avec l'homme : (En Suisse connaître aussi tôt que possible les noms des nouveaux venus.) S'informer de ses conditions civiles et sociales.

Surtout pas de discours, car l'éloquence préparée est fort souvent un mensonge de la pensée. Celle de l'officier doit consister dans des idées bien acquises et clairement exprimées, elle doit refléter la *conviction*.

L'autorité doit être paternelle, juste, éducative et bienfaisante.

Faire preuve d'esprit de suite dans le commandement et les ordres.

L'éducation doit se faire par l'action et l'exemple.

Pour savoir commander, il faut tout d'abord être maître de soi-même.